

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 6

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 1

### *Membres titulaires présents :*

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	

### *Membres suppléants avec voix délibératives présents :*

M. Bertrand FRANET

### *Membres titulaires absents :*

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. François HELIE	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Édouard CAVIN	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Roland PONSAA	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean DUBUET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**

**Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Demande de subventions PLH - Acquisition VEFA de 5 logements (3 PLUS, 2 PLAi), rue des Grands Clos/place du 19 Mars à Ahuy**

ORVITIS réalise l'acquisition en VEFA de 5 logements certifiés « bâtiments basse consommation » (BBC) au sein d'un programme de promotion immobilière dénommé « cœur de Village » à Ahuy. Cette opération a été financée par le Grand Dijon au titre de sa Délégation de gestion des aides à la pierre.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, ORVITIS, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 39 000 € au titre des PLUS,
- 37 000 € au titre des PLAi,

représentant 11,72 % du coût prévisionnel TTC (648 281,47 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur le concours financier du « 1 % Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura recours à l'emprunt.

Conformément aux dispositions de la Charte communautaire, cette opération fait l'objet de réservation d'un logement (PLUS) dont l'attribution devra respecter les priorités adoptées par le Grand Dijon.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à ORVITIS – *BP 90104 - 21001 DIJON cedex-*, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements collectifs (3 PLUS, 2 PLAi), situés rue des Grands Clos à Ahuy, **deux subventions d'un montant total de 76 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention communautaire :
  - 39 000 € au titre des PLUS,
  - 37 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.